



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Taux de bacheliers professionnel en STS et taux de boursiers des lycées dans toutes les formations publiques d'accueil

---

**Circulaire n°2023-052 du 11/05/2023 relative aux taux de bacheliers professionnel en STS et taux de boursiers des lycées dans toutes les formations d'accueil**

### **Service académique d'information et d'orientation**

Affaire suivie par : Elisabeth BOYER

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : [ce.saio@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à*

*Mesdames et messieurs les chefs d'établissement publics ayant des formations POST BAC*

*Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'IUT*

---

*Références :*

- *Cadre réglementaire : loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants*

*Annexes :*

- *Taux de bacheliers professionnels en STS 2023*
  - *Taux de boursiers en STS 2023*
  - *Fiche Taux de mobilité sociale et territoriale dans la phase d'admission de Parcoursup*
- 

La loi Orientation et Réussite des Étudiants du 8 mars 2018 a introduit différentes dispositions destinées à renforcer la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, dans un contexte marqué par de fortes inégalités. Les taux minimum d'entrée des bacheliers professionnels en STS et de boursiers dans l'ensemble des formations publiques mettent en œuvre cet objectif de lutte contre ces inégalités.

---

### **Taux minimum de bacheliers professionnels en STS**

Pour chaque formation de STS, un dispositif de pourcentage minimal de bacheliers professionnels pour l'accès dans ces formations est arrêté par le recteur de la région académique. Il permet la promotion des bacheliers professionnels intéressés par une poursuite d'études supérieures d'accéder aux filières courtes où ils réussissent le mieux. Pour rappel, à l'issue de la campagne Parcoursup 2022, ce sont 44% de bacheliers professionnels qui ont été admis en STS publiques, soit 51% en BTS production et 41% en BTS services.

A la suite du travail de concertation et d'analyse des dernières campagnes dans le cadre des groupes de travail régionaux du comité d'orientation stratégique d'accès et de réussite en enseignement supérieur (GT4 COSARES sur l'égalité des chances), la fixation de ces taux franciliens 2023 s'est effectuée en collaboration étroite avec les corps d'inspection. Elle a ainsi permis d'atteindre une plus grande homogénéité des taux de bacheliers professionnels en STS au niveau de la région académique,

pour une spécialité de BTS donnée. C'est ainsi qu'en 2023, trois spécialités de STS publiques sur quatre disposent d'un taux minimum harmonisé de places réservées pour des bacheliers professionnels sur le territoire francilien, quel que soit l'établissement d'origine. Cette harmonisation permet ainsi à un bachelier professionnel d'avoir les mêmes chances d'obtenir une proposition d'admission dans une spécialité donnée quel que soit l'établissement sollicité au sein du territoire francilien et favorise ainsi une plus grande équité.

Vous trouverez ci-joint la liste des taux fixés par l'autorité académique, qui traduit le résultat des travaux menés pour la campagne Parcoursup 2023.

Pour rappel, le nombre de places dans le groupe « Bacheliers professionnels » saisi dans Parcoursup se fera dans le respect de ce taux. Un contrôle sera effectué au moment de la saisie.

**Vous trouverez ce nombre dans le fichier joint.**

### Taux de boursiers en BTS, CPGE, CPES, DCG, DN MADE et MANH

Un principe de fixation d'un taux minimal d'élèves boursiers des lycées auxquels des propositions doivent être faites pour une formation, est arrêté par le recteur de région académique. Ce dispositif permet aux lycéens boursiers classés par l'établissement de bénéficier d'une priorité dans les conditions prévues par l'article L. 612-3 du code de l'éducation.

Comme les années précédentes, pour les établissements publics, les taux retenus sont égaux à la demande sociale augmentée de 2 points, avec un taux minimum de 5% pour les formations dont les taux constatés sont inférieurs à ce seuil minimal.

En CPGE en 2022, le taux moyen régional de boursiers admis était de 12%, lorsque la demande initiale de ces derniers s'élevait à 10% par rapport à l'ensemble des demandes reçues. Néanmoins, ces données régionales cachent des disparités qui peuvent être importantes selon les territoires, les domaines de formation et les spécialités de CPGE. C'est pourquoi, une attention particulière sera portée par chaque établissement lors de l'examen des dossiers de boursiers en commissions d'examen des vœux.

Pour se donner les moyens d'atteindre le taux fixé, l'algorithme Parcoursup sera appliqué au classement pédagogique que vous aurez remonté sur Parcoursup. Il interviendra pour définir un ordre d'appel de telle sorte qu'il y ait toujours, parmi l'ensemble de ces candidats, un nombre de lycéens boursiers correspondant au taux fixé. Cet ordre d'appel sera fixé avant le démarrage des propositions d'admission et ne sera plus modifié ensuite, quelles que soient les réponses des candidats boursiers qui recevront une proposition d'admission dans la formation.

Ces taux seront incrémentés dans Parcoursup au début du mois de mai.

Afin de garantir cette politique d'égalité des chances et de sécurisation des parcours, il vous appartient en qualité de chef d'établissement dispensant des formations d'enseignement supérieur, de porter une très grande attention aux enjeux suivants :

- **L'organisation de l'examen des vœux par les équipes pédagogiques de vos établissements** : l'examen et les classements sont opérés sous votre responsabilité, selon les critères retenus et faisant l'objet d'une publication obligatoire en fin de procédure d'un rapport public d'examen des vœux précisant les critères utilisés dans le classement des candidats.
- **La nécessaire diversité des profils** : il est essentiel de favoriser une ouverture sociale significative, tant dans le cadre de la mixité (publics boursiers, représentativité des filles notamment dans les formations scientifiques et des garçons dans des formations où ils sont

peu nombreux à avoir formulé des vœux) que dans la prise en compte de la participation des lycéens au dispositif cordées de la réussite. De la même manière, en CPGE, il est important de conforter la diversité des candidatures au regard de celles formulées par les lycéens, conformément aux principes garantis par la réforme du lycée.

- **L'optimisation des places en STS comme en CPGE** : chaque année, un nombre conséquent de places vacantes est constaté tant à l'issue de la campagne Parcoursup que lors du constat de rentrée. Afin de limiter cette déperdition, il est essentiel de veiller à chaque étape du processus de pré-inscription, au respect des conditions suivantes :
  - **Lors de la phase d'examen des vœux en STS comme en CPGE, les équipes pédagogiques veilleront à classer un nombre suffisant de candidats d'au moins 60%, au regard de l'analyse conduite sur la campagne précédente et des places vacantes constatées en fin de procédure.** En 2022, le taux moyen régional de classement en STS était de 52% ce qui a généré un nombre conséquent de places vacantes en fin de procédure, malgré de nombreuses spécialités inscrites en phase complémentaire, y compris dans les deux autres groupes paramétrés, à savoir « bacheliers technologiques toutes séries » et « tous les candidats sauf les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels ». Il est ainsi de notre intérêt collectif que les commissions d'examen des vœux classent un nombre suffisant de candidats dans chacun des groupes paramétrés en STS. Dès lors que cette condition de classement suffisant des candidats d'au moins 60% sera remplie par la formation et que le vivier de bacheliers professionnels sera atteint, les services académiques d'information et d'orientation pourront effectuer en cours de campagne et à partir de votre demande sur la messagerie contact, la bascule de places du groupe de « bacheliers professionnels » dans le groupe « autres candidats » afin de permettre, notamment aux bacheliers technologiques et généraux sur liste d'attente, d'être appelés par la formation.  
En ce qui concerne les CPGE, le taux moyen régional de classement était de 52% en 2022, ce qui nécessite d'augmenter ce taux de classement des candidats à hauteur de 60% a minima afin de réduire les risques de places vacantes et de perdre des candidats dont le profil leur permettrait de réussir dans les formations.
  - **Lors de la phase d'admission, la gestion des données d'appel doit permettre d'effectuer, dès le début de cette phase, un surbooking suffisant permettant d'anticiper la déperdition constatée au cours de la procédure Parcoursup.**

Je sais pouvoir compter sur votre implication et votre engagement dans la mise en œuvre de ces opérations.

Le recteur de l'académie de Créteil  
Daniel AUVERLOT